



PRINCIPES REGISSANT L'EDUCATION ET LA COOPERATION DU PUBLIC
EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA RAGE CANINE¹

Le présent document devrait aider les coordonnateurs de programme à tous les niveaux - national, district et communauté - à planifier l'éducation du public en matière de lutte contre la rage. Un guide technique détaillé est en préparation. Souhaitant recevoir des observations critiques sur ce document de base, l'OMS invite les lecteurs à les communiquer d'ici janvier 1990 au Chef de l'Unité VPH à l'adresse indiquée ci-dessous.

1. GENERALITES

Partout dans le monde où la rage des rues est endémique, elle est surtout entretenue par les chiens. Le problème est dû aux relations qui existent entre les êtres humains et les chiens. Théoriquement, la rage canine pourrait être éliminée si les animaux enragés succombaient à l'infection avant d'être en contact avec des chiens non vaccinés (sensibles).

Trois démarches peuvent être suivies pour empêcher tout contact entre chiens infectés et chiens sensibles. Il s'agit pour l'essentiel de la vaccination des chiens, de la limitation de leurs déplacements par contention ou maintien en laisse et de l'élimination des chiens errants dans les lieux publics. Chacune de ces démarches, qu'elle soit suivie isolément ou en association avec d'autres, peut briser les cycles urbains de transmission et permettre l'élimination de la rage au sein de la communauté.

L'application de ces approches, individuellement ou en association, doit être compatible avec l'écologie de la population canine et bien adaptée aux attitudes de la société afin de garantir un haut degré d'acceptation des activités de lutte par le public et de stimuler la participation effective de ce dernier à leur exécution complète. L'éducation communautaire en vue de la lutte antirabique doit être conçue d'une manière compatible avec la culture locale.

¹Rédigé par:

- Dr K. Bögel, Chef, Santé publique vétérinaire, Division des Maladies transmissibles, Organisation mondiale de la Santé, 1211 Genève 27, Suisse
Professeur G. Beran, Collège de Médecine vétérinaire, Département de Microbiologie vétérinaire et de Médecine préventive, Université de l'Etat de l'Iowa, Ames, Iowa 50011, Etats-Unis d'Amérique
Dr M. Frith, Département d'éducation pour la santé, Collège de Santé et Développement humain, Université de l'Etat de Pennsylvanie, 18 White Building, University Park, PA 16802, Etats-Unis d'Amérique

This document is not issued to the general public, and all rights are reserved by the World Health Organization (WHO). The document may not be reviewed, abstracted, quoted, reproduced or translated, in part or in whole, without the prior written permission of WHO. No part of this document may be stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means - electronic, mechanical or other - without the prior written permission of WHO.

The views expressed in documents by named authors are solely the responsibility of those authors.

Ce document n'est pas destiné à être distribué au grand public et tous les droits y afférents sont réservés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il ne peut être commenté, résumé, cité, reproduit ou traduit, partiellement ou en totalité, sans une autorisation préalable écrite de l'OMS. Aucune partie ne doit être chargée dans un système de recherche documentaire ou diffusée sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit - électronique, mécanique, ou autre - sans une autorisation préalable écrite de l'OMS.

Les opinions exprimées dans les documents par des auteurs cités nommément n'engagent que lesdits auteurs.

2. JUSTIFICATION

Les chiens restent de loin la principale source d'exposition humaine à la rage dans les zones urbaines où ils servent de réservoir et dans d'autres contextes où ils servent d'hôtes intermédiaires entre les réservoirs animaux et la population humaine. Les programmes de lutte contre la rage canine constituent donc la priorité absolue pour combattre la rage humaine en milieu urbain. Le principe est simple: il s'agit d'interrompre l'exposition des chiens sensibles aux chiens ou autres mammifères infectés.

Les programmes de lutte antirabique reposant sur l'immatriculation et la vaccination obligatoires ou sur la réduction des populations de chiens "des rues" mal contrôlées risquent non seulement d'échouer, mais aussi de susciter dans la collectivité des réactions défavorables à l'égard des mesures destinées à combattre la rage. Une coopération optimale ne sera obtenue que si la collectivité, du fait de sa participation au programme, admet le rôle des chiens dans la rage humaine et les principes régissant le programme de lutte. C'est seulement de la sorte que les programmes de lutte seront suffisamment complets pour garantir le succès des campagnes antirabiques.

Pour illustrer les considérations évoquées plus haut, rappelons que les campagnes de vaccination des chiens ont atteint une couverture globale de seulement 30 à 40% au Sri Lanka entre 1985 et 1987, de 35 à 45% en Tunisie au cours des mêmes années et de moins de 30% en Equateur avant 1985. Par ailleurs, les tentatives faites pour réduire le nombre des chiens errants au Sri Lanka se sont soldées par une diminution de seulement 5% et, bien qu'en Equateur une proportion plus forte de la population canine ait été éliminée (de 12 à 25% par an entre 1982 et 1984), ces mesures prises dans les trois pays se sont révélées insuffisantes pour réaliser une baisse à long terme de l'incidence de la rage. A Guayaquil, en Equateur, la coopération du public a été obtenue lorsque les campagnes systématiques de vaccination en masse des chiens ont été menées chaque année conjointement avec l'interruption des mesures tentées sporadiquement auparavant pour éliminer les chiens (mesures maintenues expressément contre certains animaux dangereux). Ces campagnes ont permis de vacciner de 81,3 à 90% de la population canine totale et la rage a été ainsi jugulée.

3. OBJECTIFS

Définition du problème

La présente section souligne la nécessité pour les vétérinaires, les éducateurs sanitaires et les administrateurs des services de santé de collaborer avec la collectivité en vue d'obtenir un tableau complet de l'épidémiologie de la rage et des facteurs écologiques et sociologiques spécifiques de la communauté qui assurent la persistance de cette maladie. Pour combattre avec succès la rage canine, il faut avant tout bien comprendre les rapports entre la population canine et la société humaine au niveau communautaire. Des mesures d'intervention satisfaisantes ne pourront être conçues et appliquées que lorsque ces relations auront été parfaitement discernées.

La vaccination de la population canine n'est réellement efficace que si elle atteint un degré suffisant et s'y maintient. Il faut parvenir dès le départ à une couverture vaccinale d'au moins 80% et rétablir la vaccination dans l'ensemble de la communauté dès que le taux d'immunité de la population tombe au-dessous de 60%. Dans bien des régions, cela nécessitera chaque année la vaccination en masse de tous les chiens âgés de plus de trois mois, qu'ils aient ou non un propriétaire attitré. Ces campagnes ne sont possibles que si elles n'entraînent aucune dépense directe pour les propriétaires de chiens. Si la vaccination doit être effectuée à l'initiative des propriétaires, la couverture requise ne sera pas atteinte.

Objectifs principaux

Obtenir et maintenir un taux maximal de couverture vaccinale dans la population canine, réduire le taux de reproduction dans cette population et ramener au minimum les déplacements de chiens et leur interaction, avec une perturbation minimale des chiens au sein de la communauté.

4. ACTIVITES

L'épidémiologiste définira l'ampleur du problème de la rage et déterminera l'effectif, la distribution et la dynamique de la population canine visée et l'expert en communication devra enquêter auprès de la population humaine considérée afin de déterminer sa connaissance de la rage, son degré d'alphabétisation, ses habitudes en matière de médias, les effets d'autres facteurs socio-économiques tels que la religion, et les raisons pour lesquelles les gens ont des chiens et s'y attachent (par exemple, tant qu'animaux familiers ou chiens de garde). De telles analyses permettront par ailleurs de définir la nécessité pour les spécialistes de l'éducation et de la communication de bien comprendre les systèmes d'organisation et d'apprentissage de la collectivité avant de lancer des campagnes basées sur la motivation. Il faut prévoir un délai suffisant pour que l'information puisse être diffusée par le biais des moyens locaux.

4.1 Education du public

Les programmes d'éducation doivent reposer sur une connaissance approfondie des communautés en cause, de leurs valeurs, de leurs forces et de leurs besoins. Les messages éducatifs doivent correspondre aux sensibilités locales et doivent être rédigés en termes familiers.

Il s'agit en particulier des aspects suivants:

- les programmes locaux de vaccination des chiens doivent être précédés d'une publicité intensive sur place, notamment grâce à des affiches dans les magasins vendant des aliments pour animaux, et grâce aussi au bouche à oreille et à l'emploi de fourgons munis de haut-parleurs circulant dans les périmètres visés;
- les vaccinateurs qui font du porte à porte lors des campagnes de vaccination des chiens peuvent se montrer très efficaces comme éducateurs;
- la campagne doit viser tout particulièrement les enfants à cause des liens qui les unissent aux chiens familiers et du fait qu'ils peuvent servir d'intermédiaires pour pénétrer dans la cellule familiale. Beran et Frith en ont fait la démonstration en Equateur;
- des programmes d'éducation doivent être conçus expressément à l'intention de certaines catégories influentes, par exemple les vétérinaires, les services publics, les clubs (Rotary, Lions), les enseignants, la police, les organisations confessionnelles, les associations de protection des animaux et de la faune sauvage et les groupes qui militent pour défendre l'environnement;
- des communiqués relatant les progrès accomplis et destinés à la presse écrite ou parlée décriront les mesures déjà prises et les résultats obtenus;
- des interviews seront incluses dans les émissions d'information à la radio et à la télévision, et aussi de concert avec la publicité;

- si les moyens de financement le permettent, des articles seront insérés dans la presse locale et nationale, conjointement avec de la publicité.

4.2 Identification des chiens vaccinés

Partout où c'est possible il faut veiller à l'identification des chiens vaccinés. Les colliers constituent une preuve visible pour les vaccinateurs et peuvent inciter le public à avoir confiance dans le programme de vaccination. Là où les étiquettes et colliers en cuir, en quantités suffisantes pour la totalité de la population canine, seraient trop coûteux, il convient d'utiliser des colliers fabriqués avec des matériaux bon marché. En outre, on pourra incorporer dans le collier une étiquette en matière plastique colorée portant un code annuel de vaccination facilement visible.

4.3 Gestion de la population canine

La population canine peut être stabilisée par les moyens ci-après:

(a) Le maintien des chiens à l'intérieur des locaux de leur propriétaire ou leur tenue en laisse lorsqu'ils quittent ces locaux sont des moyens extrêmement efficaces lorsqu'ils sont réalisables et scrupuleusement observés. Dans la plupart des collectivités où les chiens ont principalement pour rôle social de monter la garde ou lorsque leur fonction écologique principale consiste à éliminer les détritiques, il est extrêmement difficile de limiter les déplacements des chiens dans une proportion suffisante. Cependant, une contention efficace est possible à titre provisoire lors d'une épidémie de rage ou dans les foyers immédiats d'une flambée de rage.

(b) L'élimination des chiens est un procédé coûteux et suscite fréquemment l'opposition du public tant à l'égard de cette mesure que, dans certains cas, à l'égard de la lutte antirabique dans son ensemble. Quoique relativement moins coûteux, l'empoisonnement des chiens dans la rue se heurte aussi à l'opposition du public. A moins que les chiens ne soient éliminés totalement et simultanément dans un vaste périmètre, il ne sera pas possible de les empêcher d'émigrer des zones à excédent de population vers les zones dépeuplées où ils trouveront de la nourriture et un abri.

(c) Il faut prévoir une méthode pour éliminer les chiens dangereux et ceux qu'un quartier juge indésirables. Les chiens peuvent être évacués soit par un personnel venu de l'extérieur, soit par les habitants du quartier.

(d) Il faut promouvoir des techniques appropriées de gestion de la population canine. Le moyen le plus efficace de réduire la population canine urbaine consiste à placer les ordures ménagères dans des récipients fermés, à les faire enlever régulièrement et à bien gérer les réserves de produits alimentaires. Vient ensuite par ordre d'importance l'élimination des matériaux que les chiens pourraient utiliser pour se constituer un abri ou une tanière. Un autre moyen de limiter l'effectif de la population canine consiste à enfermer les chiennes en chaleur. Les collectivités qui disposent des moyens nécessaires et de ressources suffisantes peuvent recourir à la castration. Là où cette pratique est admise par la société et où la proportion des chiens errants est faible, la régulation de la population canine par les propriétaires de chiens, les associations d'éleveurs et les associations de protection des animaux peut contribuer à maintenir l'effectif de la population canine à un niveau plus bas.

5. BESOINS FINANCIERS

Il faut au minimum deux mois/homme et 15 000 dollars des Etats-Unis en crédits de fonctionnement pour préparer, mettre à l'épreuve et exécuter un programme à titre d'essai dans un pays tel que le Népal.

6. RESULTAT ESCOMPTE

Un programme satisfaisant permettra d'éliminer la rage canine dans la population visée. A condition qu'une zone tampon adéquate puisse être aménagée et qu'aucun chien non vacciné ne soit introduit dans la communauté, la rage pourra être définitivement éliminée. On pourra envisager de mettre fin à la vaccination des chiens et des chats quand la région aura été exempte de la rage pendant une durée suffisante.

De même, après un intervalle approprié, le traitement systématique "post-exposition" des êtres humains mordus ou griffés par un chien pourra être jugé comme n'étant plus nécessaire.

Les gens pourront dès lors entretenir des relations de confiance aussi bien avec leurs animaux familiers qu'avec d'autres bêtes.

7. INDICATEURS DE REUSSITE

Le succès d'un programme de ce genre peut être déterminé comme suit:

(a) Indicateurs sanitaires

- La diminution des cas de rage chez les chiens et les êtres humains.
- La proportion des gens qui connaissent la rage et les mesures à prendre à la suite d'une morsure par un animal (par exemple, ces renseignements peuvent être déterminés grâce à des questionnaires).

(b) Indicateurs de service

- Le nombre des personnes auxquelles a été administré un traitement antirabique à la suite d'une exposition à des animaux présumés enragés ou chez qui la rage a été mise en évidence.
- Le nombre des doses de vaccin antirabique produit sur place ou importé.
- L'activité et la sécurité du ou des vaccin(s) et la durée pendant laquelle il(s) confère(nt) l'immunité.

(c) Indicateurs de la population canine

- La proportion de la population canine immatriculée et/ou vaccinée.
- Une réduction progressive de la nourriture et des abris disponibles pour les chiens vivant de détritrus, mesurée par exemple par le nombre de décharges clôturées et de récipients à ordures et par une diminution simultanée de la population canine.
- Une augmentation de la proportion des chiens que leurs propriétaires considèrent comme des animaux familiers.
- Une augmentation de la proportion de la population canine uniquement nourrie par les propriétaires de chiens.
- Une augmentation de la proportion de la population canine dont les déplacements sont restreints et qui est surveillée par les propriétaires de chiens.
- Une augmentation de l'âge moyen des chiens avec une prolongation de leur espérance de vie au sein de la communauté.

(d) Indicateurs de gestion

- Création et nombre de réunions du comité national de coordination.
- Elaboration et modification du plan national de lutte contre la rage.
- Mise en place d'une structure institutionnelle.
- Date et montant des affectations de ressources, par exemple personnel, équipement et moyens financiers.
- Rapports périodiques des coordonnateurs de programme aux niveaux local et central.

8. APPLICATIONS EVENTUELLES A D'AUTRES PROGRAMMES DE SANTE OU DE LUTTE CONTRE DES MALADIES TRANSMISSIBLES

Les enseignements et l'organisation issus d'un programme de lutte antirabique fondé sur la participation de la communauté sont applicables au développement socio-économique et à la lutte contre bien d'autres maladies telles que l'hydatidose, la leishmaniose, l'ankylostomiase, la toxoplasmose, la giardiase, la salmonellose et d'autres infections intestinales.

La rage constitue un point focal pour l'introduction des soins de santé primaires en matière de santé publique vétérinaire. La collectivité serait organisée pour s'attaquer à un objet de crainte universelle (la rage) et l'action entreprise (la vaccination) vise les chiens plutôt que la population humaine. La lutte antirabique offre l'occasion de réorienter ce sentiment de peur vers une action commune positive et relativement inoffensive en vue d'améliorer la qualité de vie de la collectivité.
